

# LA GAZETTE DE CORSEUL

Magazine municipal

Décembre 2023 - Édition n° 87

*Meilleurs*



*Vœux*



Retrouvez toutes les informations

sur [www.corseul.fr](http://www.corseul.fr)

# Sommaire



P 3 - Édito du Maire

P 4 - Zoom sur...

P 5 - Actualités

P 6 - Les échos de Dinan Agglomération

P 8 - Le Conseil en bref

P 10 - Vie municipale

P 13 - Informations diverses

P 14 - Vie associative et culturelle



**Mairie** : 02 96 27 90 17

Ouverture du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
samedi de 9h à 12h

Permanences du Maire :  
Lundi et jeudi de 10h30 à 12h  
sans rendez-vous

Plus d'informations sur [www.corseul.fr](http://www.corseul.fr)

Responsable de la publication : Alain JAN  
Rédaction et conception : Mairie de Corseul  
Impression : Imprimerie de l'Horloge  
Tirage : 1100 exemplaires

Crédit photos : Dinan Agglomération, Pascal BOUILLON, Fabien PHILIPPE, associations coriosolites et commission communication

Madame, Monsieur,

**J**e vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2024. Une année de tolérance, de solidarité, d'écoute mutuelle et de paix. Autant de concepts qui ont singulièrement été absents en 2023.

Nous vivons dans une société où les comportements sont de plus en plus agressifs. Les réseaux sociaux ne font qu'amplifier le phénomène. Sous couvert d'anonymat, on s'autorise à dire n'importe quoi, à invectiver, dénigrer, voire injurier. On étale aussi sa vie privée et l'anonymat ne tient pas très longtemps...

Essayons collectivement de retrouver de l'humanité, du respect dans nos échanges, ils n'en seront que plus fructueux.

Mais heureusement, il n'y a pas que des désagréments dans la vie. Il y a aussi des moments où le temps se fige, où l'on savoure l'instant et ça fait du bien.

Ce fut le cas, les 23 et 24 novembre dernier avec l'opération « Plantation d'un verger pédagogique » avec les enfants de notre école. Des enfants attentifs et motivés, heureux de participer concrètement à cette opération.

Dans un tout autre domaine, vous avez pu constater que les travaux de viabilisation du « Quartier Silicia » avancent. Ce sont 42 lots individuels qui vont être proposés à la vente avant la fin de cette année. Le prix du m<sup>2</sup> sera fixé au plus juste, de manière à ce que les primo-accédants puissent accéder à la propriété en investissant chez nous.

Par ailleurs, la réflexion sur la réalisation d'un espace culturel, rue de Lessard (ex école privée), est lancé. C'est un travail de longue haleine qui est engagé. Un certain nombre d'étapes doivent être franchies, si nous voulons bénéficier d'un maximum d'aides financières.

Les travaux dans le logement d'accueil d'urgence, rue César Mulon, vont être engagés dès que nous aurons un retour sur les subventions sollicitées auprès de l'État et du Conseil Départemental.

Enfin, nous allons procéder à l'allongement de la voie douce actuelle aux deux extrémités et aménager l'aire de Sonnenbühl avec rénovation de l'espace dédié au covoiturage, et sécuriser la prise en charge des jeunes qui prennent le transport scolaire.

Ce sont là, les chantiers les plus importants, que je pourrais évoquer avec vous, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, le samedi 13 janvier 2024 à la salle polyvalente.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Je vous souhaite d'être heureux et en bonne santé !



Le Maire,  
Alain Jan

## Festival Renc'arts



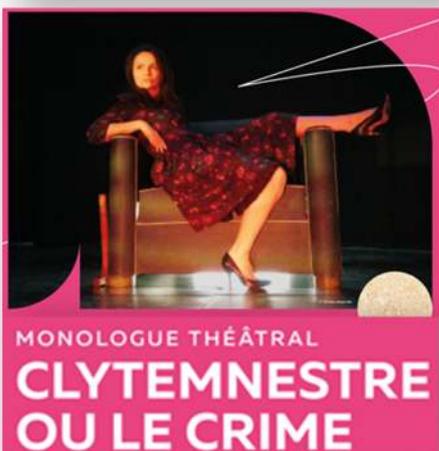
Le concert de Clarisse LAVANANT a attiré une centaine de personnes le dimanche 15 octobre à l'église de Corseul.

Conquis par la voix et le répertoire de l'artiste morlaisienne, le public a longuement échangé avec elle à l'issue du spectacle.



Le dimanche 29 octobre, la compagnie « Rosa Marguerite et les autres » posait ses tréteaux à la salle Mulon dans le cadre de la saison culturelle de Dinan Agglomération.

Fabienne ROCABOIS, interprète de « Clytemnestre ou le crime » ne cachait pas sa satisfaction, devant le succès remporté par ce monologue théâtral .



Le samedi 11 novembre, plus d'une cinquantaine de personnes étaient réunies autour d'Alain JAN, pour la commémoration du 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918. Après avoir lu le message de Sébastien LECORNU, Ministre des Armées, le maire accompagné de deux enfants de l'école a procédé au dépôt de gerbe. Morgane HOTZ, en fin de mission Service National Universel, hissait les couleurs.

La présence nombreuse de jeunes à cette cérémonie, renforce l'idée de la nécessité du devoir de mémoire.

## Vergers pédagogiques



Dans son éditorial de juin 2023, le maire annonçait l'implantation d'un verger pédagogique, en lien étroit avec l'école, chaque enfant devant avoir « son arbre ». Le projet est donc devenu réalité les 22 et 23 novembre car les enfants des classes élémentaires passaient à l'action, encouragés et aidés par les enseignantes, des parents, grands-parents, élus et les services techniques.

L'implantation de ce verger s'est réalisée sur une parcelle de 4 400 m<sup>2</sup> en bord de voie douce en collaboration avec Anaïs HUBERT, pépiniériste des Champs Comestibles à Corseul. Poiriers, cognassiers, figuiers, pommiers ont été plantés selon une règle bien précise : chaque rangée d'arbres produira des fruits qui pourront être servis en période scolaire. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, les enfants ont dû écouter les conseils et suivre les consignes prodiguées par Anaïs et Boris. Le vendredi soir, chaque classe pouvait se féliciter d'avoir planté au moins une quarantaine d'arbres fruitiers ou une haie mellifère ( CM1-CM2).

Les élèves se sont montrés enthousiastes tout au long de ces deux journées, heureux d'avoir une activité de plein air qui les reconnectait à la nature. La proximité de l'école facilitera le suivi pédagogique : observation de la croissance des arbres, floraison, etc... et la voie douce favorisera les déplacements en toute sécurité.

## Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude

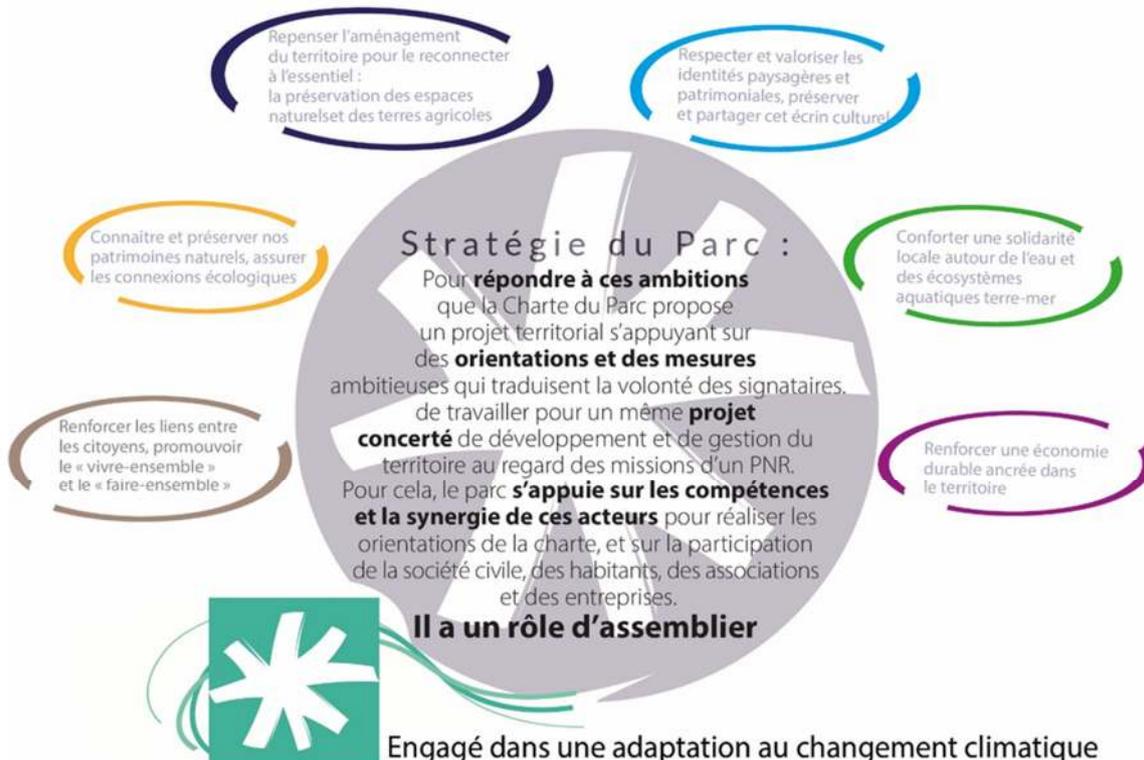
Lors de sa séance du 13 septembre 2023, les élus de Corseul ont approuvé la charte du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ainsi que les statuts présentés dans les annexes du rapport de charte. Ils ont aussi demandé l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude.



En faisant partie du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, la commune versera une cotisation annuelle, et bénéficiera du versement par l'État d'une dotation biodiversité qui augmentera progressivement. Ainsi, la cotisation des communes sera largement recouverte par la dotation de l'État.

Présents à cette séance de conseil municipal, Didier LECHIEN, président de Cœur Émeraude et son directeur Gildas CHENY ont répondu aux questions des élus et précisé que le PNR Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude était sans doute le dernier créé sur le territoire national. Pour Didier LECHIEN, le PNR est un projet de territoire que feront vivre les communes, il n'a ni pouvoir réglementaire, ni pouvoir de police.

Plus de 90% des communes ayant eu à se prononcer ont dit « oui » pour rejoindre le Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, qui comprendra donc 66 communes, ainsi que Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes Côte d'Émeraude, les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, et la Région Bretagne. Huit conseils municipaux ont refusé : ces communes ne feront pas partie du Parc et ne bénéficieront pas des actions proposées dans le cadre du Parc. La carte ci-contre correspond donc au périmètre définitif que le Conseil Régional de Bretagne proposera prochainement au classement Parc par l'État pour les 15 prochaines années, de 2024 à 2039.



### LA TONTE DIFFÉRENCIÉE

Ici, quel que soit le déchet, on a des solutions !

La tonte différenciée est une gestion durable et évolutive des pelouses. Cette technique consiste à laisser des espaces en herbes hautes, en adaptant la fréquence et la hauteur de coupe aux caractéristiques et à l'usage qui est fait de l'espace. Une coupe à 6 cm minimum de hauteur permet à la pelouse de s'autoalimenter correctement.



#### Mise en pratique

Sectoriser les espaces, en différenciant les zones de prestige, les zones d'ornement, les zones rustiques et les zones à vocation naturelle. Pour chacune de ces zones en herbe, déterminer une fréquence et une hauteur de coupe en fonction de l'usage qui est fait.

À l'intérieur d'une même zone, il est aussi possible de pratiquer une différence de hauteur de tonte pour délimiter des espaces ou créer des cheminements. Il est important de marquer la présence d'un entretien, pour éviter le sentiment d'abandon de l'espace et rendre explicite le message d'un choix de gestion.

Dans les zones d'herbes hautes, l'herbe poussera plus haut et moins vite, la flore spontanée va se développer, favorisant la réapparition d'espèces locales, parfois rares, qui pourront réaliser leur cycle entier, grainer et se produire.

Tondre à différentes hauteurs nécessite du matériel dont la hauteur se règle facilement et rapidement.

Pour les espaces qui seront entretenus par fauche, du matériel spécifique est à prévoir (faucheuse, barre de coupe sur tracteur, motofaucheuse, rotofile, andaineur...). Il est aussi possible de conventionner avec un agriculteur pour la réalisation de l'entretien.

#### LES AVANTAGES

- Beaucoup moins de déchets liés à la tonte,
- Diversité végétale et présence de nombreux insectes, favorisés par les herbes hautes, notamment les auxiliaires du jardinier, une aide précieuse dans la lutte contre les ravageurs,
- Résistance à la sécheresse et concurrence plus forte avec les plantes indésirables,
- Absorption de CO<sub>2</sub>, contrairement à la pelouse avec tonte régulière qui en produit,
- Aspects esthétique, ludique et évolutif.

### LE PAILLAGE "MAISON"



Le paillage consiste à couvrir le sol à l'aide de matériaux organiques ou minéraux sur tout type de surface : massifs, pieds d'arbres et de haies, cultures potagères, allées et cheminements. Le paillage est un très bon moyen de recycler et de valoriser les déchets végétaux issus de l'entretien.

#### Mise en pratique

Au préalable, biner légèrement le sol, désherber les adventices et décompacter en surface.

Déposer le paillage sur un sol légèrement humide, après l'apport de compost sur les massifs pérennes.

Une épaisseur de 10 à 15 cm est adéquate pour un effet couvre-sol efficace, sauf pour les déchets très azotés tels que la tonte de pelouse, qui devront être épandus sur une moindre épaisseur.

Il convient de recharger régulièrement en apportant périodiquement un nouveau paillis. Pour que le paillage reste bien en place, il est possible de décaisser en créant une petite cuvette qui retiendra le paillis, ou d'installer une bordure autour de la zone paillée.

#### Quels végétaux pour pailler ?

- foin, paille,
- branches et tailles broyées,
- feuilles mortes (sauf celles issues de plantes malades ou attaquées par des ravageurs)
- résidus de désherbage,
- petites tailles fragmentées au sécateur à main ou broyées à la tondeuse
- tonte fraîche sur 3 cm max, tonte sèche jusqu'à 10 cm

#### LES AVANTAGES

- Moins de pollutions dues au transport et à la transformation des déchets,
- Gratuité et gain de temps important,
- Amélioration de la structure du sol et protection contre l'érosion,
- Évaporation de l'eau limitée et protection des plantes contre les fortes chaleurs,
- Désherbage facilité.

## LA LUTTE CONTRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est interdit depuis plus de 40 ans (art. 84 du Règlement sanitaire départemental type du 9 août 1978, complété par la Circulaire du 18 novembre 2011). Cette interdiction est valable toute l'année et pour tous : particuliers, collectivités, professionnels. Le non-respect de cette obligation soumet le contrevenant à une amende qui peut aller jusqu'à 450 €.



### Mise en pratique

Outre le fait d'être en règle avec la loi, respecter l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets végétaux, c'est respecter l'environnement et la santé de chacun.

Les fumées produites participent à la pollution de l'air notamment par l'émanation de particules fines transportant des composés cancérigènes. 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel récente !

Le brûlage de déchets végétaux à l'air libre peut être aussi responsable de départs de feux et de troubles du voisinage.

Le meilleur moyen de lutter contre le brûlage des déchets végétaux est de lutter contre le

gaspillage de ces ressources vertes en les valorisant sur place pour nourrir le sol et ramener de la biodiversité.

Il s'agit de renouer avec les cycles vertueux de la nature à travers des pratiques telles que l'aménagement raisonné des espaces pour réduire la production de déchets végétaux, le paillage, l'installation de haies sèches, le compostage de proximité...

### LES AVANTAGES

- Respect de la loi et de l'environnement,
- Pas de risque de départ de feu ni de nuisance pour le voisinage,
- Remplacement par des solutions alternatives de valorisation des ressources vertes *in situ*, sans transport, écologiques et économiques.

**DINAN**  
AGGLOMÉRATION

## Dinan Agglomération accompagne le développement du tri à la source des biodéchets

Selon l'ADEME<sup>1</sup>, les biodéchets représentent 33% de la poubelle d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit sur Dinan Agglomération, 7 715 tonnes de biodéchets sur les 23 380 tonnes d'OMR collectées en 2021 sur le territoire.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi rend l'obligation de fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages pour limiter le volume de ces tonnages. L'objectif est de détourner 50 % minimum des biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles après mise en place du tri à la source.



Dinan Agglomération va mettre en place des solutions adaptées aux différents producteurs de biodéchets :

- Pour les **usagers en habitat individuel ayant accès à un espace extérieur** : mise à disposition de composteurs individuels sous réserve de participation à une session de formation. Près de 90 % des logements de l'agglomération permettent la pratique du compostage individuel (surface des jardins et distance par rapport aux constructions voisines).
- Pour les **usagers en habitat collectif ou en habitat individuel n'ayant pas ou peu d'espace extérieur** : compostage partagé par le biais d'aires centrales à l'échelle des communes rurales ainsi que d'aires de quartiers. À ce jour, sur le territoire, 28 aires de compostage partagé sont déjà installées.
- Pour les **établissements publics producteurs de biodéchets** (établissements scolaires, EHPAD, mairies, campings municipaux...) sous le seuil des 5 tonnes de biodéchets par an et par site : mise à disposition de matériel de compostage.
- Pour les **professionnels** : pas de prise en charge par l'agglomération, mais sensibilisation et accompagnement pour le tri et la valorisation de leurs biodéchets.

Le déploiement des solutions de tri des biodéchets se déroulera sur cinq ans.

<sup>1</sup>MODECOM, Caractérisation des Ordures Ménagères, ADEME, 2017.

## Séance du 5 juillet 2023

### CRÉATION DE NOMS DE RUES POUR LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité,

- valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune ;
- valide les noms attribués ci-contre : Allée de l'Orée du Bois, L'Étang de Gravel et La Favrais Est ;
- autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

### SOCIÉTÉ CARRIÈRES DE BRANDEFERT / COMMUNE DE CORSEUL - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PORTIONS DE LA VOIE COMMUNALE N° 24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de lancer la procédure de déclassement du domaine public des portions de la VC n° 24 ;
- autorise en conséquence le Maire à constituer un dossier d'enquête publique ;
- demande au Maire d'organiser une enquête publique ;
- charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

### LOTISSEMENT « QUARTIER SILICIA » - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VIABILISATION

Après étude de l'analyse des offres et avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 juin 2023 et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de travaux de viabilisation aux entreprises suivantes :
  - Lot n° 1 - Terrassement & Voirie : Entreprise EVEN (offre de base) 449 791.75 € HT
  - Lot n° 2 - Eaux usées, eaux pluviales et eau potable : Entreprise EVEN 339 525.05 € HT
  - Lot n° 3 - Espaces verts : Entreprise LEQUERTIER 46 616.50 € HT
- autorisent le Maire à faire toutes démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- ETRA Randonnées pédestres 165 €
- FNACA 321 €
- AMC Amicale Motocycliste Curiosolite 3 000 €
- ACTL Amicale Coriosolite du Temps Libre 500 €.

*Les Présidents et membres d'associations ne prennent pas part aux délibérations ni au vote des subventions les concernant.*

## Séance du 13 septembre 2023

### APPROBATION DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL VALLÉE DE LA RANCE CÔTE D'Émeraude

Le Conseil Municipal, décide, à 17 voix pour et 1 voix contre :

- d'approuver sans réserve la Charte du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Émeraude comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
- d'approuver les statuts présentés dans les annexes du rapport de charte ;
- de demander l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Émeraude.

### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- Association Gymnastique La Coriosolite 250 €
- Football Club PVC 340 €
- Société de chasse St Hubert 600 €

*Les Présidents et membres d'associations ne prennent pas part aux délibérations ni au vote des subventions les concernant.*

### ÉTAT DES DÉLÉGATIONS - INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES

- Panneaux de signalisation 1 503.02 €
- Marquage au sol 4 129.20 €
- EP : rénovation encastres de sol Mairie 3 459.58 €



*Retrouvez l'intégralité des délibérations du Conseil Municipal sur le site internet de la commune. Elles sont également consultables en Mairie.*

## Séance du 25 octobre 2023

### MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 6 novembre ;
- de nommer Mme LUCAS Eliane, tutrice ;
- d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires si besoin pour le versement d'une indemnité de 113.02 € par mois, selon le tarif en vigueur ;
- d'autoriser le Maire à engager toute démarche, à signer la convention de mise à disposition auprès de la Mission Locale ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

### AIDE AU REPÉRAGE DES ENFANTS SOUMIS À L'OBLIGATION D'INSTRUCTION DE 3 À 16 ANS - CONVENTION CAF / MSA

Le Maire explique à l'assemblée avoir reçu un courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Côtes-d'Armor rappelant que depuis la loi du 28 mars 1882, il incombe au Maire d'établir la liste des enfants soumis à l'instruction obligatoire sur le territoire de sa commune.

En aide à ce repérage des enfants soumis à l'instruction obligatoire, la CAF et la MSA, en lien avec les services de la DSDEN, ont travaillé à l'élaboration d'une convention permettant aux mairies volontaires d'obtenir de ces organismes la liste des enfants allocataires en âge obligatoire scolaire, soit entre 3 et 16 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- n'émet aucune objection ;
- autorise le Maire à signer la convention et à faire toute démarche et signer tous documents relatifs à ce dossier.

### GESTION D'UN OUVRAGE D'ART LIMITROPHE BOURSEUL/ CORSEUL - PONT DE LA MARE PLATE - CONVENTION INTER-COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Programme National Ponts, la commune de Bourseul a fait constater l'état du « Pont de la Mare Plate » situé en majorité sur son territoire et en partie, sur le territoire de la commune de Corseul.

Des travaux étant nécessaires, il convient de signer une convention intercommunale afin de définir un gestionnaire responsable de l'ouvrage d'art limitrophe des deux communes et de régler les modalités financières de ses réparations et de son entretien.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- n'émet aucune objection ;
- approuve la convention présentée et autorise le Maire à la signer ;
- autorise le Maire à faire toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

### FUTUR PROJET « ESPACE CULTUREL » - CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE ET CHOIX D'UN ARCHITECTE

Après délibération, il est convenu que le comité de pilotage sera composé comme suit :

- Le Maire ;
- L'adjoint(e) délégué(e) aux affaires culturelles ;
- L'adjoint(e) délégué(e) aux bâtiments communaux ;
- 1 représentant de la Bibliothèque Départementale ;
- 1 représentant du Département ;
- 1 représentant du CAUE ;
- 1 représentant de la DRAC ;
- 1 représentant de l'ABF ;
- 1 représentant de Dinan Agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au choix d'un architecte et à faire toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- |  |         |
|--|---------|
| • Association des Parents d'Élèves           | 850 €   |
| • Amicale Laïque Foyer d'Éducation Populaire | 2 000 € |

*Les Présidents et membres d'associations ne prennent pas part aux délibérations ni au vote des subventions les concernant.*

## ÉTAT CIVIL



### Naissances

31 mai 2023 à SAINT-MALO, Loüka BROCHU, 6 La Furaudais.

13 juillet 2023 à SAINT-MALO, Enzo ROBERT, 7 Le Clos de la Ville es Hues.

20 juillet 2023 à SAINT-MALO, Ezra BOBILLE LOTH, 11 La Ville es Denis.

04 août 2023 à SAINT-MALO, Ernest JEANNIER, 2 la Ville Quématz.

19 août 2023 à SAINT-MALO, Jeanne PANSARD, 1 La Noé.

20 août 2023 à SAINT-MALO, Augustin ESNAULT, 30 La Hestriniais.

24 août 2023 à SAINT-BRIEUC, Jules DUFOURT, 2 La Carduchais.

29 août 2023 à SAINT-BRIEUC, Célestin GUILLEMOT, 11 La Moignerais.

14 septembre 2023 à SAINT-MALO, Hugo PLESSIS, 2 La Forestrie.

16 septembre 2023 à SAINT-MALO, Kaëlyna CIESLA LEBLANC, 2 La Ville es Denis.

1<sup>er</sup> novembre 2023 à SAINT-MALO, Lyam LE QUENTREC, 12 Trémeur.



### PACS

30 mai 2023 : Thomas LÉVÊQUE et Christine GLÉMÉE, 46 rue de l'Hôtellerie.

02 juin 2023 : Pierre BOBILLE et Philippine LOTH, 11 La Ville es Denis.

12 juin 2023 : Etienne GUIARD et Morgane VIVIER, 35 La Hestriniais.

### Mariages

16 septembre 2023 : Pierre ANGÉLIQUE et Céline HOMO, 1 La Moignerais.

02 octobre 2023 : Gilles BRAUX et Carol VALANCE, 15 La Hestriniais.



### Décès

04 juin 2023 à CORSEUL, Sébastien BOUVIER, Le Poret.

05 juin 2023 à CORSEUL, Philip LEE, 3 Le Chesnay.

21 juin 2023 à CORSEUL, Richard DÉTOT, 7 Trédéhan.

19 juillet 2023 à SAINT-BRIEUC, Gilles DURAND, 1 Les Bosses.

09 août 2023 à SAINT-MALO, Nathalie KIRCH, 4 rue du Docteur Guidon.

21 août 2023 à DINAN, Anna BUCHON épouse LUCAS, 22 rue du Temple de Mars.

20 septembre 2023 à CORSEUL, Michelle PRIÉ épouse RUSSON, 8 La Ville es Denis.

28 septembre 2023 à CORSEUL, René ROULET, 3 Nishizan.

04 octobre 2023 à DINAN, Robert OUTY, 5 La Ville es Comte.

20 novembre 2023 à CORSEUL, Antoinette PROUDFOOT épouse SICOT, E2 Lotissement du Val de Gravel.



## URBANISME



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie depuis le 11 avril 2023 (accordées ou en cours d'instruction).

N° dossier	Adresse	Nature des travaux
DP 022 048 23 C 0027	1 La Bruyère	Changement des menuiseries
DP 022 048 23 C 0028	7 bis rue de l'Hôtellerie	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 23 C 0029	1 La Revaudais	Changement d'ouverture
DP 022 048 23 C 0030	Tréguihé	Silos de stockage
DP 022 048 23 C 0031	9 La Nogatz	Changement des menuiseries
DP 022 048 23 C 0032	La Bouteveillais	Installation photovoltaïque sur carport
PC 022 048 23 C 0010	10 Les Hautes Fosses	Garage
DP 022 048 23 C 0033	2 La Gicquelais	Restructuration d'une habitation
PD 022 048 23 C0002	2 La Gicquelais	Démolition d'une véranda
DP 022 048 23 C 0034	Les Gautrais	Implantation d'un générateur solaire
DP 022 048 23 C 0036	11 rue Ernest Villalon	Changement des menuiseries
DP 022 048 23 C 0037	15 La Gauvenais	Changement de la toiture et modification des ouvertures
DP 022 048 23 C 0038	15 La Hestriniais	Isolation par l'extérieur
DP 022 048 23 C 0039	15 Tréfort	Création d'une ouverture et changement des menuiseries
DP 022 048 23 C 0040	16 La Ville es Denis	Création d'une ouverture
PC 022 048 23 C0012	3 La Grande Boixière	Création d'ouvertures, changement des menuiseries et création d'un jardin d'hiver
DP 022 048 23 C 0041	2 La Déroulède	Rénovation de façades
DP 022 048 23 C 0042	6 Trémeur	Clôture
DP 022 048 23 C 0043	2 B La Hestriniais	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 23 C 0044	44 rue de l'Arguenon	Clôture et portail
DP 022 048 23 C 0045	2 La Ville es Comte	Création d'une ouverture
PC 022 048 23 C 0013	15 La Gauvenais	Remplacement des menuiseries et création d'une toiture
DP 022 048 23 C 0046	5 La Hestriniais	Portail
PC 022 048 23 C0014	28 La Hestriniais	Surélévation d'une maison individuelle
DP 022 048 23 C 0047	6 Cité de Halouze	Changement de portail et portillon
DP 022 048 23 C0049	9 La Restais	Changement des menuiseries

## URBANISME



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie depuis le 11 avril 2023 (autorisées ou en cours d'instruction\*).

N° dossier	Adresse	Nature des travaux
DP 022 048 23 C 0050	18 rue de l'Hôtellerie	Changement des menuiseries
PC 022 048 23 C 0016	8 Trémeur	Rénovation d'une grange en atelier avec création d'une véranda et fenêtre de toit
DP 022 048 23 C 0052	Tréguihé	Clôture
DP 022 048 23 C 0053	1 Le Paradis	Clôture
PC 022 048 23 C 0017	30 La Hestrinais	Garage et carport
DP 022 048 23 C 0054	La Saudrais	Panneaux photovoltaïques
PC 022 048 23 C 0018	33 La Hestrinais	Extension et carport
DP 022 048 23 C 0055	La Déroulède	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 23 C 0057	17 rue du Lin	Clôture
PC 022 048 23 C 0021*	2 Brignac	Abri voitures et extension
DP 022 048 23 C 0058	1 La Bouétardais	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 23 C 0059	1 La Basse Ruelle	Panneaux photovoltaïques
PC 022 048 23 C 0022	12 B La Hestrinais	Extension et carport
PC 022 048 23 C 0023	26 rue de Gravel	Carport
DP 022 048 23 C 0060*	4D Lot du Val de Gravel	Carport
PC 022 048 23 C 0024*	ZA La Gaudière	Extension et aménagement d'un local artisanal
DP 022 048 23 C 0061	Les Douaires	Construction d'un pylône d'antenne-relais téléphonie mobile
DP 022 048 23 C 0062	5-7 La Giendrotais	Clôture
DP 022 048 23 C 0063*	5 allée de l'Orée du Bois	Abri de jardin
DP 022 048 23 C 0064*	22 rue de Gravel	Panneaux photovoltaïques
PC 022 048 23 C 0025*	51 La Ville es Denis	Extension et carport
DP 022 048 23 C 0065*	30 La Hestrinais	Changement porte de garage en baie vitrée
DP 022 048 23 C 0066*	17 rue de l'Hôtellerie	Changement des menuiseries
DP 022 048 23 C 0067*	26 rue de Gravel	Clôture
PC 022 048 23 C0026*	5 La Bruyère	Abri pour véhicules

# INFORMATIONS DIVERSES



## De nouveaux

Sabrina LEGOUT a pris ses fonctions lors de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Elle encadre les enfants en classe de PS à l'école et les maternelles à la garderie.

## arrivants...

Matthew PAM a été recruté dans le cadre d'un service civique pour intervenir à la bibliothèque et animer des activités auprès des enfants de l'école sur le temps méridien.



## Récompense

Le mardi 21 novembre 2023, à la salle Robert Schuman de Dinan, M. Jean-François LE FOL a été mis à l'honneur par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes-d'Armor, pour ses 34 ans d'activité artisanale sur la commune.

Au cours de cette soirée de l'excellence, M. LE FOL s'est vu remettre son diplôme, récompensant ainsi toutes ses années de disponibilité et de services auprès de sa clientèle.



À ce jour, 269 smartphones ou tablettes possèdent l'application dans leurs favoris. Ce qui représente

27 % des foyers de la commune.

Pensez à la télécharger pour recevoir nos informations. C'est une application gratuite, anonyme et sans publicité.

## Lotissement « Quartier Silicia »

42 lots de 295 à 601 m<sup>2</sup>, libres de constructeurs, sont désormais disponibles à la vente.

L'ensemble sera complété par un lot de 6 logements HLM.

Les renseignements sont à prendre auprès de la Mairie.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

(sous réserve de modifications)

**Arbre de Noël** : 22 décembre 2023 - APE Corseul

**Réunion Atelier Mémoire** : 9 janvier 2024 - Salle Mulon  
Ateliers tous les mardis jusqu'au 20 février 2024

**Assemblée générale** : 12 janvier 2024 à 14h15 - Salle Mulon - Amicale Bouliste Curiosolite

**Cérémonie des vœux du Maire** : 13 janvier 2024 à 19h - Salle polyvalente

**Mise en place de plaques de thermorégulation pour l'inventaire des reptiles** : 20 janvier 2024 - Les Traîne-Buissons

**Comptage des oiseaux des jardins** : 28 janvier 2024 - Les Traîne-Buissons - Site de Gravel

**Concert** : 4 février 2024 - Les Amis du Relais Paroissial

**Théâtre** : 11 février 2024 - Gymnastique Volontaire La Corsiolite et Les Amis du Jumelage

**Découverte des oiseaux hivernants** : 25 février 2024 - Les Traîne-Buissons - Sur la Rance à Saint-Suliac

**Soirée Années 80** : 16 mars 2024 - Amicale Laique Foyer d'Éducation Populaire

**Opération de ramassage des déchets** : 23 mars 2024 - Les Traîne-Buissons - Bourg

**Assemblée Générale et repas de Printemps** : 06 avril 2024 - ACTL

**Chasse aux œufs** : 07 avril 2024 - APE Corseul

**Vide grenier** : 05 mai 2024 - APE Corseul

**Fête de l'école** : 29 juin 2024 - APE Corseul

# VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

## FC PLÉLAN VILDÉ CORSEUL

Après une pause estivale bien méritée, le football a repris ses droits sur les territoires de Plélan, Vildé et Corseul. Durant l'été, les joueurs ont pu s'entretenir en participant au Trail de Plélan-le-Petit organisé par « MavieMoncoeurMonSoleil » et nous avons réalisé la 2<sup>nd</sup>e édition de notre vide grenier début juillet qui fut une belle réussite avec une cinquantaine d'exposants. Début septembre, nous avons participé à la course à pied Vildéenne « Autour d'Aymeric et Anthony » et organisé notre traditionnel tournoi de rentrée pour l'école de foot qui a rencontré un succès populaire avec la victoire de nos jeunes abeilles en U11. Bravo à eux, aux encadrants et aux parents, nombreux à les encourager.

J'en profite pour remercier les municipalités de leur soutien logistique, les bénévoles présents en nombre et tous les participants. D'un point de vue sportif, malgré la déception de la descente en D1 pour l'équipe A, nous repartons avec 3 équipes seniors (D1 - D2 - D4) et une dizaine de nouveaux joueurs complétant les quelques départs ou arrêts.

L'école de foot progresse aussi, en effectif, puisque le nombre des 250 licenciés est dépassé pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis de nombreuses années.

Cette année, les matchs de championnat seniors auront lieu à Plélan-le-Petit, les plateaux U7, U9 et les championnats U17 et U14 à Corseul et enfin, les matchs U11 et U13 se dérouleront à Vildé-Guingalan le samedi. Le club ouvre toujours ses portes à tous les joueurs ou bénévoles qui souhaitent le rejoindre.

Bonne saison à tous et en espérant vous voir nombreux encourager votre club de cœur...

Sportivement, le FC PVC



## Association naturaliste Les Traîne-Buissons

Mis sur pied il y a tout juste un an, le collectif des Traîne-Buissons, s'est mué en association en juillet 2023.

Au cours de cette année féconde, une quinzaine d'animations a été proposée afin de mettre en exergue le patrimoine naturel du territoire. Partager avec le plus grand nombre et accompagner les habitants dans cette découverte de la richesse faunistique et floristique afin de la préserver, tel est notre but.

L'association qui compte aujourd'hui une trentaine de membres, a accueilli plus de 120 participants au cours de ses animations. Si les Coriosolites ont majoritairement répondu à cet appel, les participants ont représenté 27 communes différentes.

En proposant à minima une activité mensuelle, les Traîne-Buissons tentent de traiter un large spectre de sujets afin de répondre à la diversité des attentes.

Tous les publics sont conviés, les enfants avec la mise en place d'ateliers (hôtel à insectes, nichoirs pour les oiseaux, etc.) mais aussi les adultes. Les activités peuvent s'inscrire dans le cadre d'opérations de sciences participatives (comptages des oiseaux des jardins, inventaires des nids d'hirondelles, etc.) mais aussi plus ludiques comme la constitution d'un herbier ou bien encore une soirée contée avant de partir à la découverte des vers luisants.

Au cours de l'année, vous pourrez aussi participer à la découverte des fleurs du printemps, mais également des papillons, des rapaces nocturnes, des étoiles, ou bien encore participer à la construction d'un gîte pour les hérissons, etc.

La participation aux activités est gratuite pour tous les adhérents (10 € de cotisation annuelle) et une contribution de 3 € sera demandée pour les non-adhérents.

Contact : 06 72 67 52 20 ou [traîne-buissons@orange.fr](mailto:traîne-buissons@orange.fr)

## Du côté de l'Association des Parents d'Élèves

L'APE mène, depuis plusieurs années déjà, des actions afin d'aider financièrement l'équipe pédagogique de l'école publique, à réaliser divers projets au bénéfice de nos enfants.

Cette année encore, nous espérons pouvoir compter sur le soutien des parents d'élèves, mais aussi sur les Coriosolites pour nous aider dans la réalisation et le bon fonctionnement de nos futures manifestations.



L'appel aux bénévoles est donc capital pour le bon déroulement des activités, et c'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux parents qui souhaiteraient nous aider à maintenir le dynamisme de l'association et proposer de nouvelles idées !

Renseignements : inscription sur demande pour notre groupe WhatsApp, contact via Facebook ou par mail : [apecorseul@gmail.com](mailto:apecorseul@gmail.com).

## ACTL

Les activités du 1<sup>er</sup> semestre 2023 se sont clôturées par la traditionnelle journée récréative à l'Abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer, le 5 juillet (cf. photo en sommaire).

Celles du 2<sup>ème</sup> trimestre se termineront le 20 décembre avec partage de la bûche de Noël. Auparavant, 16 personnes ont participé au déjeuner dansant suivi d'un spectacle de magie et humour, le 5 décembre à Plénée-Jugon, dans le cadre des journées de Noël.

La reprise d'activités se fera le 3 janvier 2024 avec règlement de la cotisation de 14 € et partage de la galette des rois.

## Amicale Laïque Foyer d'Éducation Populaire

En cette fin d'année, l'association compte quasiment 300 adhérents. Depuis mi-septembre, toutes les activités de la section Sports Loisirs ainsi que les ateliers des Doigts Agiles ont repris. Seule l'activité Free Run, expérimentée sur la saison 2022-2023 a été arrêtée, ne rencontrant pas un franc succès.

Au sein de Sports Loisirs, nous proposons des activités pour tous les âges et tous les goûts. Les activités sportives (multisports, VTT, roller, pilates yoga, running et marche) et nos activités culturelles (photo et musique) remportent un beau succès encore cette année. Notre leitmotiv, « à chacun son rythme, à chacun son souffle ». L'essentiel est de participer et pratiquer un sport, ou une activité culturelle ensemble et dans la bonne humeur. Si une de nos activités vous intéresse, il est encore possible de s'inscrire, même en cours d'année (sauf multisports adulte qui est complet). N'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant à [alfepcorseul@outlook.fr](mailto:alfepcorseul@outlook.fr)



Le séjour à la neige prévu aux Karellis (Alpes) du 9 au 16 mars 2024, compte une quarantaine d'inscrits. Il reste des places. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous par courrier également.

Notre assemblée générale, qui a eu lieu le 10 novembre, a réuni une cinquantaine de personnes. Elle a été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter quelques-uns de nos nouveaux projets.

## Amicale Bouliste Curiosolite



Lors de la prochaine assemblée générale, remise des coupes aux deux premiers des concours 2023.

Pour l'année 2024, les concours auront lieu le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois.



17 -> 25 Mae / mai 2024

Petra eo ? c'est quoi ?

Ur redadeg a eilek bep eil vlez  
er vro a-bezh

Course relais tous les 2 ans sur toute la Bretagne

AR  
REDADEG



REDADEG  
2024

25/05/2024  
MONTRoulez  
DEGouezh  
ARRIVÉE  
MORLAIX

17/05/2024  
BEG AR RAZ  
LOC'HAÑ  
DÉPART  
POINTE DU RAZ

2222 km



Passage sur la  
commune  
Le mardi 21 mai  
2024 après-midi



## Barbotons dans la rivière :

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ». En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...



Du lundi 6 février au vendredi 3 mars 2023

Du 11 au 26 février, pendant les vacances scolaires Zone B :  
9h30-12h30 et 14h-17h30, du lundi au samedi

Du 6 au 10 février et du 27 février au 3 mars :

14h-17h30, du lundi au vendredi

(matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation)



Entrée libre et gratuite. Informations à retrouver sur [www.maisonpechenature.com](http://www.maisonpechenature.com) ou notre page Facebook : [www.facebook.com/maisonpechenature22](https://www.facebook.com/maisonpechenature22).

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des Grands Moulins, 22270 JUGON-LES-LACS